

AUTORISATION PARENTALE

(1) Rayer la mention inutile

Je soussigné(e).....

Père, mère, tuteur (1), responsable de l'enfant

Je l'autorise à participer aux activités du centre de loisirs.

Oui Non

J'autorise le directeur du Centre de loisirs à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions médicales.

Oui Non

Lieu d'hospitalisation(1): hôpital ou clinique

Je m'engage à payer la part des frais incombant à la famille, les frais médicaux et d'hospitalisation.

Oui Non

NB: En cas d'absence non justifiée, aucun report ni remboursement ne sera effectué. Sur présentation d'un certificat médical, le remboursement sera effectué dans un délai d'un mois.

J'autorise mon enfant à rentrer seul(1) :

Oui Non

Je confirme avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour mon enfant:

Oui Non

Pour l'accueil jeune j'autorise mon enfant à partir librement :

Oui Non

J'autorise la grange aventure à photographier et à utiliser l'image de mon enfant mineur(2) :

Oui Non

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit ou non, j'autorise à fixer, reproduire et communiquer les photographies prises dans le cadre des activités de la grange aventure.

(2)Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par et pour la Grange Aventure uniquement sous toutes formes et tous supports(presse, publicité, publicité électronique,site internet du centre...).

Fait à Commelle Vernay, le
Signature

ACCUEIL JEUNES

Adhésion familiale :10€

Valable de date en date

ENFANT:

Nom:

Prénom:.....

Date de naissance:.....

photocopie des vaccinations

Allergie:.....

Repas spéciaux: sans porc(1)

.....

RESPONSABLE: (père, mère, tuteur)

Nom du père:..... Prénom:.....

Nom de la mère:..... Prénom:.....

(si différent)

Adresse:.....

Tel fixe: _____

Tel Travail : Mère: _____ Père: _____

Tel Portable:Mère: _____ Père: _____

E-mail:.....

Profession père:.....

Employeur Père:.....

Profession mère:.....

Employeur Mère:.....

Personnes susceptibles de récupérer mon enfant ou à contacter en cas d'urgence:(nom, prénom, numéro de téléphone)

1: _____

2: _____

3: _____

N°CAF:

N°Sécurité sociale:.....

(1) Rayer la mention inutile



REGLEMENT INTERIEUR:

L'accueil jeunes est gérée par la Grange Aventure qui est une association gérée par des bénévoles, dirigée par un Directeur Mr Montet.

Le personnel met tout en œuvre pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions et pour l'aider à mener bien cette mission il est demandé aux familles de respecter le règlement intérieur qui suit.

1. **Public accueillis et lieux d'accueil:** Ils s'adressent aux jeunes de Commelle-Vernay et des communes environnantes.

Accueil jeunes: 14 à 18 ans : accueil dans le préfabriqué de l'école primaire
Les ateliers périscolaire sont proposés au pré ados et ados.

Ateliers périscolaire :

- **danse :** de 4 à 18 ans à la salle des fêtes de Commelle-Vernay
- **théâtre :** de 7 à 17 ans dans le préfabriqué de l'école

2. L'équipe d'animation:

Elle est constituée en fonction de la réglementation de la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS):

D'une équipe permanente à l'année:

- **Montet Thierry**, Directeur,
- **Vernet Emilie**, directrice adjointe BAFA, BAFD
- **Vasson Chloé**, animatrice BAFA,
- **Silvio Laurette**: animatrice BAFA

D'une équipe de vacataires pour les vacances scolaires.

3. Déroulement d'une journée: Il n'y a pas d'accueil les matins sur le secteur jeunes sauf pour les journées pique nique

Pour les demi journées: Après midi avec « Accueil libre »

- **Accueil de 13h30 à 14h**

Temps d'activité fixe obligatoire : de 14h à 17h les jeunes du secteur passerelle sont tenus de rester un minimum de 3h . Les plus de 12 ans peuvent rester un minimum de 2h et partir comme il le souhaite si ils ont l'autorisation.

- **Accueil du soir de 17h à 18h.**

Pour les journées :

Accueil échelonnée de 8h15 à 9h :

Les enfants qui arrivent avant 8h15 doivent être déposés à la grange, l'animateur des ados les récupèrent à 8h15 pour se rendre ensuite dans le

préfabriqué, lieu de vie des jeunes.

Temps d'activité de 9h à 17h : si l'activité se termine avant les jeunes de plus de 12ans peuvent rentrer chez eux.

Accueil du soir de 17h à 18h.

4. Périodes d'ouverture :

Période		Amplitude d'ouverture
Mercredis	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Seulement pour les actions
Vendredis	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Pour les actions avec les pré-ados
Samedis	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Pour les actions avec les pré-ados
Périscolaire	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Pour les ateliers périscolaire: le mardi la danse et le jeudi pour le théâtre
Vacances de Toussaint	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du 19/10 au 30/10/2015
Vacances de Noël	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du 21/12 au 24/12 /2015
Vacances d'hiver	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du 15/02 au 26/02/2016
Vacances de printemps	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du 11/04 au 22/04/2016
Juillet	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du 6/07 au 31/07/2016
Août	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	A confirmer

5. TRANSPORT:

Pour les sorties nous travaillons avec le transporteur Bierce et le directeur du centre conduit les bus loués a celui-ci. Nous utilisons aussi les bus de la Star. Pour les trajets école/grange ils se font à pied avec les animateurs.

6. Inscriptions :

Les inscriptions se font à notre bureau ou par internet à l'adresse suivante : espacejeune-commelle-vernay@wimifi.net.

La permanence du bureau : mardi, mercredi, jeudi : 13h30 à 18h15

vendredi de 9h30 à 11h30

Merci de respecter ces horaires aucunes inscriptions ne sera prises lors du fonctionnement des activités.

Possibilité d'inscription jusqu'au jeudi avant le début des vacances.

Pas d'inscription obligatoire pour les activités dite « Accueil » il suffit d'adhérer à la grange, de s'inscrire pour la période de vacance concernée et payer le forfait des vacances.

La diffusion des programmes se fait 3 semaines avant le début de chaque période de vacances scolaires :

- Par mail directement aux familles
- Sur le site de la mairie
- Sur le site de la grange aventure
- Dans les commerces

Modalités et pièces à fournir pour le dossier d'inscription :

- Remplir un dossier d'inscription et signer le règlement intérieur (fiche famille, fiche enfant et autorisation parentale)
- Verser l'adhésion annuelle par famille
- Payer un forfait pour les accueils libres à chaque vacance
- Apporter l'attestation de la CAF justifiant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial
- Joindre la photocopie des vaccinations à jour

7. Les activités

Les activités tiennent compte de l'âge de l'enfant, des effectifs, des contraintes réglementaires. Seul la météo peut modifier ce programme dans ce cas l'équipe proposera une activité de remplacement.

Les activités débutent à l'heure et nous vous demandons de respecter ses horaires. Pour les sorties à la journée certains horaires peuvent être modifiés ils sont précisés sur le programme.

L'enfant doit avoir une tenue adaptée lui permettant de participer aux activités proposées et spontanées. (tongs et sandales interdites)

L'encadrement se réserve le droit de ne pas faire participer l'enfant à une activité s'il n'a pas une tenue adaptée et s'il n'est pas arrivé avant l'appel.

Ce secteur jeunes fonctionne en relation avec le convention Accueil Jeunes qui permet d'accueillir les jeunes avec plus de souplesse d'encadrement et d'horaires qu'au centre de loisirs.

Fonctionnement du secteur jeunes

« Accueil libre »

Les jeunes dont les familles sont acquittés de l'adhésion et du forfait

peuvent venir librement sur la structure sans inscription préalable de 13h30 à 18h.

Les jeunes sont tenus :

- de rester un minimum de 3h (-de 12 ans) et 2h (+ de 12ans) après leur arrivée.
- de signer la feuille de présence à leur arrivée et à leur départ

Les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfants pour les temps d'accueil en indiquant les horaires de présences.

« Accueil avec sorties »

Seul, les jeunes inscrits préalablement peuvent participer aux sorties.

Nous facturons en fonction du nombre d'heures passées au centre de loisirs (heure arrondie au quart d'heure commencée) pour le secteur passerelle.

Sur certaines activités onéreuses nous mettons des suppléments.

« Manifestations et projets »

Afin d'aider au financement des projets élaborés par les jeunes et la grange aventure des manifestations et des actions seront mises en œuvre à des moments autres que le fonctionnement habituel.

Ces temps seront encadrés par un animateur et/ou un ou plusieurs parents souhaitant s'investir dans les projets des jeunes.

8. La participation financière des parents :

Pour les familles n'ayant pas renseigné leur numéro d'allocataire ou leur quotient familial le prix sera calculé en fonction de la tranche de quotient la plus haute.

Le règlement des activités se fait à l'inscription.

La totalité du règlement doit nous parvenir avant le début des activités afin de valider l'inscription. Nous pouvons refuser l'inscription d'un enfant si nous sommes complet ou mettre l'inscription en attente en cas de libération d'une place.

A savoir un enfant en attente ne peut pas changer de groupe d'âge le parent devra trouver un autre mode de garde.

En cas d'absence ou d'annulation un certificat médical sera demandé pour le remboursement des frais de l'activité.

Les chèques vacances ANCV et CESU sont acceptés.

La participation étant modulée en fonction du quotient familial des familles, les parents ou tuteurs allocataires de la caisse d'Allocations familiales autorisent le gestionnaire du service à consulter CAFPRO, service mis à disposition par la CAF.

9. Les repas:

Les repas sont livrés par le traiteur des canaux de Riorges au restaurant scolaire de l'école.

Pour les sorties à la journée les parents fournissent le pique nique.

10. Les goûters:

Le centre de loisirs fourni le goûter de l'après midi.

11. Respect

Les enfants qui fréquentent le centre de loisirs doivent respecter les encadrants, les autres enfants, les locaux et le matériel mise à disposition.

En cas de non respect des consignes, un premier avertissement lui sera signifié ainsi qu'à ses parents. Après deux avertissements, il sera exclu du centre.

12. Assurance

Les parents s'engagent à souscrire à une assurance individuelle et responsabilité civile qui est obligatoire.

Procédure en cas d'accident ou de maladie :

En cas d'accident ou de maladie quand l'enfant est au centre le personnel prévient les parents.

En cas d'urgence il fera appel au centre de secours le plus proche.

Pour le bien être de tous les enfants veuillez trouver un autre mode de garde si votre enfant est malade.

13: Responsabilités

Les jeunes (de +12ans) peuvent partir librement lors des temps d'accueil ou à la fin de l'activité si les parents ont signés une autorisation.

Le règlement est remis aux parents lors de l'inscription de l'enfant ainsi qu'à tout le personnel qui s'engage à le respecter.

Fait à Commelle-Vernay
Le 18 août 2015
Signature du responsable
du centre de loisirs :

Fait à
Le
Signature des parents:

